Proposition de vœu pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine

L'évolution récente de la situation en Israël et en Palestine ne permet plus de retarder la reconnaissance de l'Etat palestinien : si la colonisation menée par le gouvernement israélien actuel dans les Territoires palestiniens occupés se prolonge encore, cet Etat ne pourra plus connaître un jour son indépendance.

Cette absence de perspective est cause d'une frustration de plus en plus aigüe de la part de la population palestinienne, notamment de sa jeunesse. De récents attentats à Jérusalem ont été condamnés avec vigueur par le Président Mahmoud Abbas. La satisfaction des aspirations légitimes du peuple palestinien à vivre dans un Etat reconnu internationalement est une des conditions à même d'apporter à l'Etat d'Israël les garanties de sécurité qu'il demande de manière également légitime.

Une autre évolution inquiétante rend urgente la réalisation du processus de paix par la reconnaissance de l'Etat palestinien : sous l'effet de l'évolution dramatique de la situation régionale, des groupes extrémistes s'efforcent maintenant de transformer le conflit israélo-palestinien en un conflit religieux entre juifs et musulmans.

La grande majorité des Palestiniens et des Israéliens souhaite la réalisation de la solution des deux Etats, pour la paix, la sécurité et la prospérité auxquelles aspirent les deux peuples.

Les amis d'Israël et de la Palestine doivent apporter leur contribution pour faire émerger cette volonté politique. Au premier rang de ces amis, la France peut jouer un rôle positif. Ayant toujours entretenu des relations de confiance avec les deux parties, la France peut et doit s'engager clairement pour une solution qui accorde aux Palestiniens l'exercice de leur droit reconnu par la communauté internationale à avoir leur propre Etat. Cette solution doit garantir aux Israéliens les conditions indispensables de sécurité de leur Etat.

Pour toutes ces raisons, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur émet le vœu que la France reconnaisse l'Etat de Palestine et encourage l'Etat d'Israël à mener à son terme avec l'Autorité palestinienne la négociation fondée sur les frontières de 1967 et la reconnaissance de Jérusalem comme capitale des deux Etats, afin d'aboutir à un accord de paix juste et durable qui garantisse aux deux Etats les conditions de la sécurité et du développement.